

AVIS D'APPEL D'OFFRES

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN MUR ANTIBRUIT LE LONG D'UNE PARTIE DE L'AUTOROUTE 640 EST – LOT 2

(Appel d'offres GT2024-03)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour un contrat de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance des travaux d'aménagement d'un mur antibruit le long d'une partie de l'autoroute 640 Est – Lot 2.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 4 copies) portant la mention « Contrat de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance des travaux d'aménagement d'un mur antibruit – Lot 2 (GT2024-03) » et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à 11h, heure légale du Québec, le mardi 27 février 2024**, à l'adresse suivante:

Ville de Deux-Montagnes
A/S M. Jacques Robichaud, greffier
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **27 février 2024**, à ou après 11h, heure légale du Québec, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'accord de libre-échange Canadien (l'ALEC).

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Deux-Montagnes, le 7 février 2024.

Me Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques